

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2018****DELIBERATION N°18/138****Convention opérationnelle  
entre la Commune de Rive De Gier, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA,  
Entrée Est de la Métropole - Berges du Gier**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n° 18/008 du CA en date du 9 mars 2018

Sur proposition du Président,

- Prend acte des nouvelles conditions de la convention opérationnelle (mode de calcul de la participation d'EPORA au futur déficit) et durée de convention de 5 ans,
- Considère opportun que l'EPORA continue de participer à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise la requalification foncière et le développement d'un site d'intérêt stratégique pour Saint-Etienne Métropole,
- Approuve les termes de la Convention opérationnelle entre la Commune de Rive de Gier, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA relative au secteur Entrée Est de la Métropole - Berges du Gier,
- Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale  
Florence HILAIRE



Le Président du Conseil d'Administration  
Hervé REYNAUD

06 DEC. 2018

Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales  
Auvergne-Rhône-Alpes

Guy LÉVI